

Concerne: Les Clubs de la Ligue DU VAL D'OISE de karaté et disciplines associées

Objet : Information, Inscription en Ecole des Cadres

Mesdames, Messieurs,

L'école Régionale de Formation de la ligue du Val d'Oise organise la formation au Diplôme d'instructeur fédéral (D.I.F.) en contrôle continu des connaissances, du **samedi 8 octobre 2011 au 18 mars 2012**, ainsi que la formation au Diplôme d'Animateur Fédéral (D.A.F.) et la formation de l'Attestation Fédérale d'Assistant (A.F.A.) de karaté et art disciplines associées qui auront lieu le **8 et le 9 octobre à Eaubonne**.

Nous vous informons que la formation au D.I.F., DAF, AFA est proposées à toutes les personnes qui désirent enseigner bénévolement le karaté ou une autre discipline fédérale dans les meilleures conditions.

LE DIF DIPLOME D'INSTRUCTEUR FEDERAL

OBJECTIF : Le Diplôme d'Instructeur Fédéral permet d'enseigner bénévolement pour une durée illimitée et en pleine autonomie dans tout club affilié à la FFKDA.

La formation dispensée en Ecole Régionale des Cadres prépare aussi le candidat aux épreuves de la partie spécifique BEES du 1er degré.

Rappel : Le titulaire du DIF candidat à la partie spécifique du BEES 1^{er} degré peut demander la dispense de l'épreuve technique (Arrêté du 20 novembre 1996).

CONDITIONS D'INSCRIPTION A LA FORMATION

Pour s'inscrire à la formation, le candidat doit avoir 18 ans, posséder la licence FFKDA pour l'année en cours, être au moins 1er dan et posséder un certificat de secourisme.

DUREE DE LA FORMATION : 94 heures (soit 6 weekends complets)

UF	CONTENU	DUREE
UF1	Pédagogie	40 heures
UF2	Environnement réglementaire, institutionnel et fédéral Communication	20 heures
UF3	Anatomie - Physiologie – Biomécanique	10 heures
Participation associative	Justifier de la participation : - à l'encadrement, l'organisation ou l'arbitrage national. - aux stages d'experts organisés par la ligue, par le département ou par la fédération. des compétitions enfants ou adultes, combat ou kata, au niveau du département, de la ligue, interrégional ou	24 heures
Évaluations	Contrôle continu des connaissances dans les 3 unités de formation (UF) enseignées. Pour mémoire, il n'y a pas de contrôle terminal	
	Total	94 heures

Concernant les dispenses, allègements et référentiels de compétences je vous engage à aller voir sur le site fédéral à la rubrique téléchargement <http://www.ffkama.fr/>.

TARIFICATION : 250 Euros si vous avez l'AFA et/ou le DAF une réduction vous sera accordée.

L'AFA
ATTESTATION FEDERALE D'ASSISTANT
Samedi 8 octobre et dimanche 9 octobre 2011

1 / OBJECTIF : l'AFA est une attestation confirmant que son titulaire a bien suivi une journée de formation le préparant à être l'assistant du professeur qui l'y aura inscrit. Elle valorise l'aptitude à l'enseignement et sensibilise aux formations proposées au sein des Ecoles des cadres.

2 / CHAMP D'ACTION : le titulaire de l'AFA assiste un enseignant diplômé (DAF, DIF, BEES) du club dans lequel il est licencié, en lui permettant ainsi d'avoir une aide technique et pédagogique durant les séances qu'il dirige ou lorsqu'il dédouble les cours par âge ou par niveau de pratique. En aucun cas le titulaire de l'AFA ne peut enseigner en pleine autonomie. Le professeur du club aura initié préalablement son élève jusqu'à l'obtention de l'AFA et continuera son apprentissage après cette formation.

3 / MODALITES D'INSCRIPTION : inscription sur demande du professeur avec visa du Président de club auprès du Président de ligue. Plusieurs élèves d'un même club peuvent être inscrits. L'Ecole Régionale des Cadres regroupe et organise la formation sur une journée.

4 / CONDITIONS D'INSCRIPTION : être au moins ceinture marron, avoir au moins 14 ans, posséder au moins deux licences fédérales dont celle de l'année en cours.

5 / DUREE DE LA FORMATION : 8 heures

6 / LIEU DE LA FORMATION : dans un des départements de la ligue

7 / ORGANISATION DE LA FORMATION AFA : sur demande d'un ou plusieurs Présidents de département. Sur demande auprès du Président de ligue, soit l'équipe de formation de l'Ecole Régionale des Cadres se déplace et assure la formation dans un des départements de la ligue, soit des responsables départementaux de formation sont mis en place dans chaque département. Ces derniers agissent sous la responsabilité du Président de ligue et du responsable de l'Ecole Régionale des Cadres.

8 / CONTENU DE LA JOURNEE DE FORMATION :

- prendre connaissance des règles d'hygiène et de sécurité
- participer à la vie associative du club ;
- découvrir le dispositif des formations proposées au sein des écoles des cadres ;
- choisir une animation pédagogique adaptée à différents publics ;
- veiller au respect des consignes techniques et pédagogiques du professeur ;
- démontrer et expliquer des exercices ;
- participer au respect de la discipline dans le dojo ;
- corriger, évaluer les élèves et rendre compte au professeur.

9 / HOMOLOGATION : l'attestation de stage est signée par le responsable de l'Ecole Régionale des Cadres et le Président de ligue, elle est ensuite délivrée par la ligue.

10 / TARIFICATION : tarif unique dans toutes les Ecoles Régionales des cadres **30 Euros** pour les frais administratifs et pédagogiques.

LE DAF DIPLOME D'ANIMATEUR FEDERAL

Samedi 8 octobre et dimanche 9 octobre 2011

Objet de la formation	Le DAF est un diplôme qui permet l'enseignement de façon strictement bénévole en pleine autonomie. Son titulaire peut ouvrir des clubs au sein de la FFKDA.
Lieu d'exercice	Dans un club affilié à la FFKDA
Les différentes compétences Les contenus de formation	<p>UF 1 – Pédagogie Élémentaire (10 heures) (équivalence du module A de l'UF1 du DIF) Être capable :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de structurer un cours : plan de cours ; pertinence du choix des exercices en fonction des objectifs visés ; - d'assurer la sécurité des pratiquants ; - d'avoir une attitude pédagogique adaptée : savoir accueillir ; savoir animer communiquer - de s'adapter à différents publics : enfants, adolescents, adultes, seniors. <p>UF 2 – Connaissances élémentaires de réglementation (4 heures) (équivalence du module A de l'UF2 du DIF) Être capable :</p> <p>1. Environnement institutionnel</p> <ul style="list-style-type: none"> - de créer un club associatif, le gérer et l'affilier ; - de connaître les règles d'hygiène, techniques et de sécurité. <p>2. Environnement fédéral</p> <ul style="list-style-type: none"> - de connaître les différences instances fédérales : la fédération ; les ligues ; les comités départementaux ; - de connaître les éléments de la réglementation sportive nécessaire pour préparer une compétition. - de connaître les éléments de la réglementation nécessaire pour préparer un élève jusqu'au premier dan ; - de connaître la filière de formation.
Fréquence des formations	Chaque ligue a la possibilité d'organiser une ou plusieurs formations DAF par saison sportive, en fonction des demandes des départements.
Organisation de la formation	Sur demande d'un ou plusieurs Présidents de département auprès du Président de ligue, soit l'équipe de formation de l'Ecole Régionale des Cadres se déplace et assure la formation dans un des départements de la ligue, soit des responsables départementaux de formation sont mis en place dans chaque département. Ces derniers agissent sous la responsabilité du Président de ligue et du responsable de l'Ecole Régionale des Cadres.
Responsable	Le responsable de l'école des cadres
Conditions d'accès en formation	Être âgé de 18 ans au moins. Avoir la licence FFKDA de la saison sportive en cours. Être ceinture noire 1er dan. Être titulaire d'un certificat de secourisme.
Formalités d'inscription à la formation	Le candidat dépose son inscription auprès du responsable de l'Ecole Régionale des Cadres. Il s'acquitte d'un droit d'adhésion à chaque inscription.
Durée de la formation	- 14 heures de formation sur un week-end ; - 3 participations à l'organisation de manifestations associatives ; - 2 participations à des stages techniques d'experts fédéraux.
Lieu de la formation	Dans un des départements de la ligue dans laquelle le candidat est licencié.
Evaluation du stagiaire	Afin d'obtenir le DAF, le candidat doit suivre intégralement la formation, réaliser les participations associatives et les stages prévus, et réussir l'évaluation : prestation pédagogique à partir d'un sujet tiré au sort et entretien individualisé portant sur la séance pédagogique. (Pas de notation : admis ou non admis)
réinscription	Le candidat non admis peut se représenter à d'autres sessions dans un des départements de sa ligue durant la même saison sportive.
Homologation du diplôme	BORDEREAU DES RESULTATS SIGNE PAR : - le Président de ligue - le Président de département (sauf DOM-TOM et IDF) - le responsable de l'Ecole Régionale des Cadres VALIDATION Envoi des résultats à la FFKDA (département formation) et délivrance du diplôme par la Fédération. ARCHIVAGE : Ligue et fichier central fédéral
Carte de professeur	Le titulaire du DAF doit participer chaque année au programme de formation continue mis en place par l'Ecole Régionale des Cadres ou à des stages d'experts. Il reçoit une carte fédérale lui permettant de bénéficier de l'accès gratuit aux manifestations sportives nationales organisées par la FFKDA.
Tarification	Tarif unique de 100 € pour toutes les Ecoles Régionales des Cadres. La ligue peut décider de déduire le coût de l'AFA si le candidat a suivi cette formation.
Vers le DIF	Le titulaire du DAF qui s'inscrit à la formation du Diplôme d'Instructeur Fédéral bénéficie de certaines dispenses.

FORMATION CQP

Pour cette année cette formation ne s'adressera qu'aux titulaires du DIF l'ayant déjà passé le jour de l'entrée en formation qui aura lieu entre **le 1^{er} avril jusqu'au 24 juin**.

L'objet du CQP (*Certificat de Qualification Professionnelle d'Assistant Professeur d'Arts Martiaux*) est une **opportunité à saisir** pour tous les **détenteurs du DIF**.

Il permet **l'enseignement** du karaté et des disciplines associées **contre rémunération** dans le cadre d'une activité accessoire ou occasionnelle.

La formation portera sur 50 heures grâce aux allègements et se déroulera en fin de saison à partir d'avril. Les contenus de formation et les modalités générales vous sont donnés sur le site de la FFKDA et vous seront décrites lors de la réunion de rentrée des professeurs.

Conditions d'inscriptions :

Pour être accepté en formation vous devez :

1. Avoir obtenu le DIF avant le début d'entrée en formation.
2. Nous faire parvenir une fiche d'inscription accompagnée d'une lettre de motivation proposant un projet de développement de votre discipline (ouverture de clubs par exemple) et de votre situation personnelle.

La formation est ouverte exclusivement aux titulaires du DIF obtenu en 2012 et avant et limitée à 25 places.

Priorité est donnée dans l'ordre suivant :

- stagiaires et détenteurs du DIF de la ligue du Val d'Oise,
- autres stagiaires DIF.

Contenu de la formation

- ❖ Méthodologie de projet, gestion et communication,
- ❖ Organisation, réglementation et législation,
- ❖ Principes pédagogiques sur différents publics (baby, enfants, adolescents, scolaires, seniors de + 50 ans, personnes en situation de handicaps),
- ❖ Construction de programmes ou de cycles d'enseignements (école primaire, cycle EPS, programme body karaté, programme technique, entraînement en compétition),
- ❖ Principes d'anatomie, physiologie et biomécanique appliqué,
- ❖ Mise en place d'actions de développement.

Coûts de la formation

- ❖ Frais pédagogiques : 550 € (comprend 50 h de cours, 8 h d'épreuves de certifications).
- ❖ *Votre conseil régional ou un OPCA peut prendre en charge, selon votre profil, cette formation habilitée. Le paiement pourra s'effectuer en trois fois. Les coupons sports ANCV et les chèques vacances sont acceptés en paiement.*

Si vous êtes intéressés prenez contact avec le responsable de l'école Régionale de Formation :

M. LARGET Jean-Michel : jmlarget@orange.fr tel :06 15 18 79 21

Ou sur le site fédéral :

<http://www.ffkarate.fr/direction-technique/formation/nouveauxdiplomes.php>